

DELEGATION DE Monsieur Jean Michel GAUTE

D-2012/410

Salle des Fêtes du Grand-Parc. Réhabilitation. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Appel à candidatures. Composition du jury. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une étude a été confiée à la Société Compétences Ingénierie Services, programmiste, afin de définir les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand Parc construite en 1965, à vocation initiale de théâtre et de cinéma. La Ville de Bordeaux souhaite la réhabiliter dans le même esprit qu'à son origine, avec quelques fonctionnalités complémentaires à définir en concertation avec les associations présentes sur ce projet.

Les travaux de construction sont évalués à 4 000 000 € HT. - Valeur Juillet 2012.

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, il y a donc lieu, conformément à l'Article 74.III.3 du Code des Marchés Publics, d'organiser un concours d'architecture.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique en vue de retenir 3 candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exige l'article 74 du Code des Marchés Publics, les candidats qui remettront une esquisse percevront une indemnité, sous forme de prime, d'un montant de 15 000 € HT par projet.

De plus, conformément à l'Article 24 du Code des Marchés Publics, nous vous proposons la désignation d'un jury qui se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés.

Ce jury est composé, conformément aux dispositions des articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics :

- du Maire, Président de droit ou son représentant,
- de membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au nombre de 5 titulaires et de 5 suppléants,
- des personnalités désignées par le président du jury et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5 personnalités),
- des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Le Président du jury peut inviter le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Ils ont voix consultative.

Le Président du jury peut faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir procéder à la désignation des membres élus du jury :

Membres titulaires :

- AM.CAZALET
- M.DUCHENE
- E.TOUTON
- CH.SAIOUD
- JM.PEREZ

Membres suppléants :

- A.BREZILLON
- A.PIAZZA
- L.JARTY-ROY
- E.CUNY
- V.MAURIN

et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer un concours de maîtrise d'œuvre en vue de la définir les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand Parc
- à fixer l'indemnité, sous forme de prime, à hauteur de 15 000 € H.T. par projet.
- à rémunérer les Maîtres d'œuvre, membres du Jury, ainsi que les prestataires qui seront membres de la Commission technique à raison d'un forfait de 212.53€ HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, fonction 020, nature 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/411

**Groupe Scolaire Condorcet. Restructuration partielle.
Maîtrise d'oeuvre sans concours. Appel d'offres restreint.
Commission composée comme un jury. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son investissement en terme de développement durable et de mise en conformité des Etablissements recevant des personnes à mobilité réduite, la Ville a décidé de procéder à une restructuration partielle du Groupe Scolaire Condorcet.

Afin d'évaluer les conditions d'aménagement du Groupe Scolaire, une étude de programmation a été confiée à Madame Patricia MAITRE (A 2M), programmiste.

Cette opération comprendra :

- Création d'un pôle de restauration commun
- Mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur avec une vêtue de type bardage
- Remplacement de menuiseries
- Mise en conformité de l'accessibilité de l'Ecole Elémentaire
- Création d'une chaufferie

Le montant total de l'opération, (hors montant programmation), incluant les frais d'études contrôle technique, OPC, s'élève à 2 287 065,00 € TTC dont 2 170 740,00 € TTC pour les travaux (hors équipement de cuisine) - valeur mai 2012.

Afin de procéder au choix du Maître d'œuvre qui conduira cette opération et en définira le calendrier, un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

La commission formée comme un jury est composée, conformément aux dispositions des articles 22 et 24 du Code des marchés publics :

- du Maire, Président de droit ou son représentant ;

- de membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste au nombre de 5 titulaires et de 5 suppléants :

Titulaires :

B.COLLET
AM.CAZALET
CH.SAIOUD
M.LABORDE
V.MAURIN

Suppléants :

L.JARTY-ROY
E.CUNY
L.BOUSQUET
A.BREZILLON
M.DIEZ

- des personnalités désignées par le président du jury et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5 personnalités).

- des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Le Président du jury peut inviter le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Ils ont voix consultative.

Le Président du jury peut faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner cette commission qui devra donner un avis sur le choix du concepteur,
- lancer l'appel à candidatures,
- rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 212,53 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/412**Archives municipales de Bordeaux. Construction. Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché M080169, une mission d'assistance au maître d'ouvrage HQE a été attribuée au Bureau d'Etude BEHI, le 30 Avril 2008, pour un montant de 57 856,50 € TTC.

En cours d'étude, il apparaît nécessaire de confier une mission supplémentaire concernant la vérification des dispositions techniques de traitement d'air afin d'optimiser les conditions de température et d'hygrométrie dans les magasins.

Le coût de cet ajustement est de 6 817,20 € TTC, portant le montant du marché à 67 364,70 € TTC.

	Montant en € TTC
Montant de base	57 856,50
Montant avenant n° 1	2 691,00
Montant avenant n° 2	6 817,20
Nouveau montant du marché	67 364,70

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 323 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/413

**Fourniture d'équipements de protection individuelle à destination de tous les services de la Mairie de Bordeaux.
Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture d'équipements de protection individuelle à destination de tous les services de la Mairie de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Ressources Humaines.

A l'issue du rapport d'analyse technique, la Commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des entreprises suivantes :

Lot n° 1 : équipements de protection individuelle standards
Société CEVENOLE DE PROTECTION
L'estimation de la dépense annuelle est de 58 000 € T.T.C.

Lot n° 2 : chaussures de sécurité
Société CEVENOLE DE PROTECTION
L'estimation de la dépense annuelle est de 39 000 € T.T.C.

Lot n° 3 : équipements de protection individuelle élagueurs
Société SDA
L'estimation de la dépense annuelle est de 23 000 € T.T.C.

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 60636.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/414
Bibliothèque Mériadeck. Requalification phase 2. Avenants
aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2011/629 du 24 octobre 2011, n° D-2011/764 du 19 décembre 2011 et n° D-2012/118 du 05 mars 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant de **3 774 890,27 euros HT**.

En cours de chantier, il est apparu nécessaire d'ajuster certaines prestations techniques pour mieux les intégrer dans l'existant.

Ces modifications génèrent globalement une moins-value de 7 180,99 € H.T. qui ramènent le coût global des travaux à 3 767 709,28 € H.T.

En conséquence, il convient de passer les avenants aux marchés, conformément au détail ci-après :

Lot n° 1 – Menuiserie Alu et Acier
Marché 2012-017 – Entreprise MSO

- Remplacement de la baie vitrée extérieure de la cafétéria par un mur rideau
- Remplacement de la baie vitrée de la régie du Grand Auditorium par une menuiserie avec des profils "ouvrant caché"
- Dépose de la porte donnant sur le local rangement du GA
- Suppression du poste 3.2 "Dépose t repose ensemble vitré" (pour passage escalators)

	Montant en euros HT
Montant de base	198 568,00
Montant avenant n° 1	Sans incidence financière
Nouveau montant du marché	198 568,00

Lot n° 3 – Plâtrerie
Marché M110408 – Entreprise BLR

- Doublage de certains murs des sanitaires.
- Doublage thermique du mur de façade du rangement du Grand Auditorium.
- Fourniture et application d'un primaire d'accrochage et enduisage en deux passes de mortier allégé dans cafétéria
- Réalisation d'un plafond en BA 13 sur ossature métallique y compris création de soffites en retombées du plafond dans salle d'exposition
- Raccords et finitions sur façades dans hall

	Montant en euros HT
Montant de base	83 121,00
Montant avenant n° 1	3 655,00
Nouveau montant du marché	86 776,00

Lot n° 4 – Revêtements Sols Murs
Marché M110409 – Entreprise MINER

- Reprise des marches d'escalier (13U) avant pose de la moquette
- Fourniture et pose de moquette dans la cage d'escalier permettant d'accéder à la régie du Grand Auditorium

	Montant en euros HT
Montant de base	557 764,72
Montant avenant n° 1	568,60
Nouveau montant du marché	558 333,32

Lot n° 5 – Faux plafonds - Flocage
Marché M110410 – Entreprise PLAFONDECOR

- Remplacement du plafond de la salle de réunion (prévu dalles jaunes 600/600 avec ossature jaune) par un plafond plus qualitatif de type linéaire blanc sur ossature visible
- Suppression du faux-plafond résille dans la totalité de la salle d'exposition et des compléments ponctuels par métal déployé

	Montant en euros HT
Montant de base	959 372,68
Montant avenant n° 1	- 14 933,40
Nouveau montant du marché	944 439,28

Lot n° 6 – Serrurerie**Marché 2012-018 – Entreprise LABASTERE**

- Suppression du poste "Dépose du garde corps de l'escalier entre rez-de-rue et rez-de-dalle du lot Serrurerie
- Reprise du caniveau technique

	Montant en euros HT
Montant de base	52 885,00
Montant avenant n° 1	- 2 191,83
Nouveau montant du marché	50 693,17

Lot n° 7 – Peinture**Marché M110411 – Entreprise SOPREA**

- Suppression du faux-plafond de la salle d'exposition à la demande des utilisateurs et remplacement par une mise en peinture noire de la sous face du plancher béton
- Compléments ponctuels d'une mise en peinture sur un plafond plâtre ainsi que des soffites dans la salle d'exposition

	Montant en euros HT
Montant de base	88 293,09
Montant avenant n° 1	3 270,64
Nouveau montant du marché	91 563,72

Lot n° 08 – Fauteuils**Marché M110412 – Signature F**

- Fourniture de 25 housses de dossier, d'assise coloris jaune supplémentaires

	Montant en euros HT
Montant de base	35 303,00
Montant avenant n° 1	1 600,00
Nouveau montant du marché	36 903,00

Lot n° 10 – Electricité CFO-CFA
Marché M110413– Entreprise INEO

- Remplacement du type de luminaires STARTPOINTS de la cafétéria par des GLO-BALL
- SLOTLIGHT du grand auditorium par des luminaires tubulaires
- FLOS prévus dans la salle de réunion par des luminaires encastrés
- Suppression des projecteurs de la salle d'exposition
- Changement de l'ensemble des rails (nouvelle implantation) permettant la réutilisation des projecteurs existants
- Reprise de l'installation électrique existante en plafond de la salle d'exposition

	Montant en euros HT
Montant de base	845 000,00
Montant avenant n° 1	850,00
Nouveau montant du marché	845 850,00

Lot n° 11 – Plomberie
CVC - SOPCZ
Marché 2012-020 – Entreprise SOPCZ

- Remplacement de toilettes suspendues par des toilettes à poser
- Mise en place de pompes de relevage
- Modification réseau chauffage/ rafraîchissement cafétéria et ventilation mécanique double flux

	Montant en euros HT
Montant de base	176 963,28
Montant avenant n° 1	Sans incidence financière
Nouveau montant du marché	176 963,28

Lot n° 12 – Equipements scéniques
Marché M110414 – Entreprise Audio Master

- Remplacement des poutres triangulées par des porteuses tubulaires

	Montant en euros HT
Montant de base	41 468,85
Montant avenant n° 1	Sans incidence financière
Nouveau montant du marché	41 468,85

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 321 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/415

Maintenance préventive, corrective et évolutive des systèmes de billetterie, contrôle d'accès et gestion de la fréquentation maximale instantanée des piscines municipales. Avenant n°1 au Marché M110104. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'issue d'un marché négocié, la Ville de Bordeaux a attribué à la Société APPLICAM, le 25 février 2011 pour une durée de 4 ans, le marché M110104 dont l'objet est la maintenance préventive, corrective et évolutive des systèmes de billetterie, contrôle d'accès et gestion de la fréquentation maximale instantanée des piscines municipales

Du fait de l'obsolescence du logiciel et de la vétusté du matériel, plusieurs évolutions nécessitent une mise à niveau des équipements de ce marché. Tout d'abord, les équipements permettant le contrôle des accès en entrée et en sortie (les tripodes) sont difficilement maintenables compte tenu de leur date d'acquisition (près de 15 ans pour les piscines Judaïques et Tissot). En outre, dans le cadre de sa stratégie en matière de services mobiles sans contact, il devient nécessaire d'accepter de nouveaux supports comme les téléphones NFC et de nouveaux modes de paiements comme la carte bancaire directement sur ces tripodes. Enfin, l'application de gestion de ventes et de supervision des piscines nécessitent aussi une migration et une évolution de son architecture pour offrir de nouveaux services aux bordelais comme par exemple, l'affichage en temps réel de la fréquentation des piscines à partir d'un navigateur internet, la reconnaissance des abonnés et de leurs prestations sur les équipements de contrôle.

Ainsi, sur la base des spécifications détaillées établies par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, un avenant au marché M110104 doit être passé, incluant notamment les fournitures nécessaires et les prix correspondants, sans modification des montants initiaux du marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivant : rubrique 413, articles 2031, 205, 2183, 2313, 232, 6068, 611, 6156, 6184, 617

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/416
Centre d'Animation Argonne/Nansouty/Saint-Genès. Avenant
au marché de contrôle technique M110219. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n° M110219, une mission de Contrôle Technique pour la reconstruction du Centre d'Animation Argonne/Nansouty/Saint-Genès a été attribuée à BTP CONSULTANTS pour un montant de 30 474,08 € TTC.

Depuis mai 2011, la nouvelle réglementation parasismique impose au Maitre d'Ouvrage de confier au bureau de contrôle une mission PS.

Par ailleurs le marché initial était basé sur une démolition complète des ouvrages existants.

Aujourd'hui, le projet prévoit de conserver une partie de ce bâtiment ce qui nous impose de confier une mission LE relative à la solidité des ouvrages existants.

Le marché de contrôle technique doit être modifié en conséquence, le montant de l'avenant s'élève à 3 324,88 € TTC portant le marché à 33 798,96 € TTC.

	Montant en € TTC
Montant marché initial	30 474,08
Montant du présent avenant	3 324.88
Montant du nouveau marché	33 798,96

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et après avis de la Commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/417

Transfert des marchés M080475 et M090522. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société PS'SOFT SAS est titulaire des marchés M080475 et M090522, concernant la maintenance et l'évolution du logiciel Qualiparc.

Suite à la cession de la société PS'SOFT SAS au profit de la société ASG Company, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert des marchés cités jusqu'à leur échéance.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/418

Eglise Sainte-Eulalie. Restauration du clocher et de la façade ouest. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de restaurer le clocher et la façade ouest de l'Eglise Sainte-Eulalie, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : Michel GOUTAL – Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Les travaux sont divisés en une tranche ferme et une tranche conditionnelle et 9 lots. Le coût des travaux est estimé à 1 315 600 euros T.T.C.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier :

Lot 1 : Maçonnerie-Pierre de taille

Société DAGAND

Tranche Ferme - pour un montant de 406 793,39 euros H.T.

Tranche Conditionnelle - pour un montant de 187 989,21 euros H.T.

Lot 2 : Paratonnerre

Société BODET

Tranche Ferme - pour un montant de 10 490 euros H.T.

Lot 3 : Couverture -plomberie

Société CAMBLONG

Tranche Ferme - pour un montant de 15 629,23 euros H.T.

Tranche Conditionnelle - pour un montant de 2 297,38 euros H.T.

Lot 4 : Charpente -Menuiserie-Peinture

Société CAZENAVE

Tranche Ferme - pour un montant de 43 096,95 euros H.T.

Tranche Conditionnelle 1- pour un montant de 14 395,35 euros H.T.

Lot 5 : Vitrail

Société VITRAIL TEXIER Tranche Ferme - pour un montant de 32 829,06 euros H.T.

Lot 6 : Dessalement et consolidation de sculptures

Société ATELIER ARTIS

Tranche ferme - pour un montant de 15 203 euros H.T.

Tranche Conditionnelle - pour un montant de 14 501 euros H.T.

Lot 7 : Sculptures

ATELIER ESMOINGT

Tranche Ferme - pour un montant de 9 590 euros H.T.

Tranche Conditionnelle - pour un montant de 5 600 euros H.T.

Lot 8 : Horlogerie

Société BODET - Tranche Ferme pour un montant de 1 366 euros H.T.

Lot 9 : Serrurerie

Société CAZENAVE - Tranche Ferme pour un montant de 9 520 euros H.T.

Le coût total des travaux est de 769 300,57 euros H.T. soit 920 080,57 euros T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/419

Travaux de démolition et de désamiantage en vue de la construction du groupe scolaire n°1 du quartier des Bassins à Flots. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans la cadre des prestations de désamiantage, des démolitions et déconstructions de plusieurs ouvrages de type industriel et d'évacuation des déchets et des terres polluées dans le quartier des Bassins à Flot, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges élaboré par la maîtrise d'œuvre privée Serge DOMENGER.

Le coût des travaux est estimé à 313 546 € HT.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre du groupement AD33 et BDS a été classée en premier pour un montant de 178 506,05 € H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/420

**Aménagement d'une médiathèque et d'une salle de sports.
Lots 6 et 10. Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/284 du 29 mai 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9. Faute de réponse sur les lots 6 et 10, une nouvelle consultation a été lancée en procédure adaptée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la maîtrise d'œuvre privée: Atelier d'Architecture BAUDIN / LIMOUZIN.

A l'issue de d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 06 : Sol sportif

Société MINER pour un montant de 110 005 €H.T.

Lot 10 : Ascenseurs / Plate forme élévatrice

Société CFA pour un montant de 45 150 € H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2183.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/421

Accompagnement à la professionnalisation des cadres de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux compte 4246 agents permanents dont 512 agents de catégorie A, 528 agents de catégorie B et 3206 agents de catégorie C. Les métiers sont très variés et la quasi-totalité des filières de la Fonction publique territoriale sont représentées.

Un premier plan de formation global au management a été lancé en 2005 et s'est déroulé sur 2 ans. Destiné à environ 200 cadres à fortes responsabilités hiérarchiques, les objectifs principaux fixés étaient d'impulser une culture managériale commune et d'harmoniser les pratiques dans le domaine.

En 2008, un deuxième plan de formation, destiné aux encadrants de proximité a succédé au premier afin de poursuivre le processus de professionnalisation des encadrants de la Ville.

Depuis 2007, la Ville de Bordeaux a lancé la démarche Glob', inspirée de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances, 1^{er} août 2011) qui vise à améliorer la transparence et la performance municipales.

Par ailleurs, dans un contexte budgétaire contraint, les services municipaux doivent maintenir et développer leur offre de service à la population à moyens constants. La gestion des compétences des équipes et des effectifs et la motivation des agents au travail sont donc des enjeux forts dans la gestion des ressources humaines de la Ville qui s'est engagée dans une démarche de GPEC.

C'est donc dans un contexte d'évolution des politiques financières et de gestion des ressources humaines que la Ville de Bordeaux souhaite poursuivre la professionnalisation et le développement des compétences de ses cadres.

C'est pour répondre à ce besoin qu'un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Ressources Humaines.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, le Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société CECA.

A titre indicatif, le montant de la dépense est estimé à 300 000 euros TTC.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 30 mois à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/422

Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'une solution d'identification par fréquence radio (RFID) et de protection antivol des documents du réseau de lecture publique de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Lecture Publique gère chaque année plus d'un million de prêts de documents, enregistrés au sein du réseau de la Bibliothèque municipale (9 bibliothèques et une bibliothèque mobile). Deuxième plus grande bibliothèque municipale en France (après Lyon-Part-Dieu), le bâtiment de Mériadeck abrite plus d'un million de documents sur 27 000 m² et a, en 2011, accueilli 650 000 visiteurs. Au regard de ces volumes et de cette fréquentation, les enjeux liés aux flux des usagers, à la sécurité des collections et à l'organisation des circuits internes sont essentiels au bon fonctionnement de ce réseau de lecture publique. De plus, seulement trois bibliothèques sont actuellement équipées d'un système de protection antivol, obsolète qui plus est. La technologie d'identification par radio-fréquence (RFID), utilisée aujourd'hui dans la plupart des grandes bibliothèques municipales pour identifier et sécuriser leurs collections, s'avère être une technologie capable de répondre à l'ensemble de ces problématiques : elle permet de rationaliser les flux d'usagers grâce à la mise en place d'« automates de prêt », de déployer une solution de protection antivol uniforme sur l'ensemble du réseau et de faciliter les tâches internes (réception, inventaire...).

Dans ce contexte, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique et la Direction de la Lecture Publique. Le présent marché vise à l'acquisition par la Ville des éléments nécessaires à la mise en place d'une solution RFID sur l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales. Il prévoit également la mise en œuvre et la maintenance de la solution, en parfaite adéquation avec le système informatique de gestion des bibliothèques (SIGB AbsysNET) actuellement en place.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société NEDAP.

Ce marché à bons de commande est conclu sans montant minimum ni montant maximum, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense est de 400 000 euros T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants Rubrique : 020 Articles 6068, 6156, 617, 6182, 6184, 2183, 205, 2031, 2313, 2318, 232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/423

**Salle Jean Dauguet. Aménagement d'un espace réceptif.
Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/223 du 30 avril 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le marché uniquement pour le lot 5. Faute de réponse sur les lots 1, 2, 3 et 4 une nouvelle consultation a été lancée en procédure adaptée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la maîtrise d'œuvre privée: Atelier d'Architecture BAOBAB.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier :

- Lot n° 1 : gros-oeuvre, VRD, installation de chantier
Société SMS pour un montant de 28 970 euros H.T.

- Lot n° 2 : structure bois en enveloppe
Société CHARPENTE Lilian BAPSALLE pour un montant de 165 121,66 euros H.T.

- Lot n° 3 : serrurerie, escalier métallique
Société SOBLACO pour un montant de 74 960 euros H.T.

- Lot n° 4 : second oeuvre, finitions
Groupement SOPEGO/MOTHAR/EMA pour un montant de 75 000 euros H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/424

Fourniture, assistance à la mise en oeuvre et maintenance d'une solution de gestion d'identités. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de la complexité croissante du système d'information de la Ville et de l'évolution constante du nombre d'éléments qui le compose, la mise en place d'une solution globale de gestion des identités et des droits d'accès est devenue un des éléments indispensables de la sécurité du système d'information de la Ville (SI).

Elle favorisera la mise en place d'un référentiel d'identité numérique performant, distribué et efficace, gérant les autorisations d'accès en fonction du poste occupé par un agent : droit d'accès à une de nos 200 applications informatiques, à une donnée, à une information, à un espace de travail, à une messagerie, à une imprimante...

Cet outil assurera la gestion des autorisations d'accès des utilisateurs de la Ville, du CCAS, de l'Opéra, de l'école des Beaux arts, mais aussi des professeurs des écoles et de certains sous traitants.

En outre, il facilitera la gestion de l'évolution des droits lors du changement de situation professionnelle d'un agent ou d'un sous traitant : arrivée, départ, mutation interne, changement de fonction dans l'organisation... Il contribuera enfin à répondre aux exigences de la loi informatique et liberté concernant la protection des données personnelles et la traçabilité des accès.

La mise en œuvre de cet outil est envisagée en trois temps :

- un premier lié à la reprise de nos processus existant. Cette étape permettra de répondre de manière active aux différents mouvements des agents en lien avec la gestion des Ressources humaines.
- un second favorisant l'audit des droits d'accès dans le respect des exigences réglementaires de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique et de la loi Informatique et Libertés, mais aussi préparant la mise en place de nouvelles applications comme les Espaces Numériques de Travail à destination des élèves de la Ville, des parents et des professeurs.
- un troisième répondant aux enjeux de l'e-administration et anticipant une gestion des accès des citoyens compatible avec la mise en place d'une identité numérique nationale.

Dans ce contexte, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information. Le présent marché vise à l'acquisition par la Ville de Bordeaux, d'une solution de gestion d'identités, de l'assistance à sa mise en œuvre ainsi que de la maintenance de la solution.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

A l'issue de la procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société DEVOTEAM.

Le montant de la dépense initiale est estimé à 251 130 euros TTC pour la Ville.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés, rubrique 020 articles 6184, 6135, 6156, 611, 205, 232, 2183, 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de regrouper l'ensemble de ces délibérations.

Permettez-moi toutefois très rapidement de souligner la 410 puisque nous relançons un jury pour la réhabilitation de la salle des Fêtes du Grand Parc.

La 411, nous lançons également une commission composée comme un jury puisqu'il s'agit d'une restructuration partielle du groupe scolaire Condorcet.

Et enfin la signature des marchés concernant la restauration du clocher de l'église Sainte Eulalie.

M. LE MAIRE. -

Sur la lqui est donc le concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la réhabilitation de la salle des Fêtes, je voudrais préciser que la définition du projet lui-même est toujours en cours dans le cadre d'une concertation qui a été engagée au moment d'Evento et qui se poursuit. Mais on voit bien aujourd'hui un consensus se dégager parmi les riverains et parmi les associations.

Sans attendre que cette concertation ait définitivement conclu nous souhaitons, un peu en temps masqué, lancer la procédure du concours de maîtrise d'œuvre et l'appel à candidatures. Bien entendu le cahier des charges sera arrêté lorsque la concertation sera terminée.

Pour procéder à ce lancement il nous faut constituer le jury. C'est l'objet de cette délibération.

Je vous propose :

Titulaires :

Anne-Marie CAZALET, Michel DUCHENE, Elizabeth TOUTON, Chafika SAILOUD et Jean-Michel PEREZ

Suppléants :

Anne BREZILLON, Arielle PIAZZA, Laetitia JARTY-ROY, Emmanuelle CUNY et Vincent MAURIN.

Tout le monde est d'accord sur cette composition ?

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, très rapidement une question. J'aimerais savoir quelle sera la jauge de cette salle ? Même si effectivement la concertation n'a pas encore eu lieu avec les riverains, j'imagine quand même que les services ont une petite idée de ce qu'ils veulent faire sur ce bâtiment.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas le chiffre exact, mais c'est la jauge actuelle puisque dans le projet tel qu'il est aujourd'hui quasiment arrêté dans le cadre de la concertation on ne change pas le volume intérieur. On garde les tribunes, etc. Donc on réaménagera, mais on ne bouleversera pas l'organisation de la salle, contrairement au projet antérieur qui avait fait l'objet d'un échec comme vous le savez.

Sur la composition du jury pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

Ensuite nous avons également un jury à constituer sur le groupe scolaire Condorcet. Je vous propose :

Titulaires :

Brigitte COLLET, Anne-Marie CAZALET, Chafika SAILOUD, Mariette LABORDE et Vincent MAURIN

Suppléants :

Laetitia JARTY-ROY, Emmanuelle CUNY, Ludovic BOUSQUET, Anne BREZILLON et Martine DIEZ

Ceci a été convenu avec les groupes.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur les dossiers suivants ?

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, sur la 411 j'ai une question par rapport à l'énergie retenue. Il est marqué « création d'une chaufferie ». Quelle est l'énergie retenue sur ce bâtiment ?

J'en profite, Monsieur le Maire, car j'avais interrogé les services sur les bâtiments récents pour savoir quels étaient les points retenus en matière de développement durable sur la plupart des bâtiments Je n'ai pas la réponse.

Donc j'attire votre attention. Je vous adresserai prochainement un courrier pour demander un récapitulatif dans la mesure où sur pas mal de bâtiments il est souvent marqué « en option ». Donc malheureusement on ne sait pas ce qui a réellement été réalisé. Donc vous recevrez prochainement un courrier qui rappellera les questions que j'avais déjà posées en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

M. GAUTE, est-ce que vous avez la réponse à la question s'agissant du groupe scolaire Condorcet ?

M. GAUTE. -

Non, je n'ai pas la réponse expresse, mais je suis prêt à la communiquer à mon collègue. Il n'y a pas de problème. Je pense que ça ira dans le sens qu'il souhaite.

M. LE MAIRE. -

Espérons-le. On vous fournira la précision. Les services techniques, notamment la Direction des affaires scolaires ne sont pas là. S'ils ont le renseignement avant la fin de la séance ils nous le feront parvenir, sinon nous vous présenterons un bilan d'ensemble de l'action que nous menons sur les bâtiments municipaux. On l'a déjà fait dans le cadre du comité de pilotage du plan Climat Energie, mais on pourra le préciser plus nettement.

Sur les autres dossiers est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Il n'y en a pas.